



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02091

Numéro SIREN : 807 668 991

Nom ou dénomination : 2N TERRASSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 05/06/2015 sous le numéro de dépôt 4304

2N TERRASSEMENT

Société par Action Simplifiée

Au capital de 1000 Euros

1620 chemin de la Couronnade – 13290 LES MILLES

807 668 991 00019 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 29/05/2015

Le 29/05/2015 à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents,

Sont présents :

- M. COUSIN Nicolas, détenteur de cinq cent parts, ci 500 parts.
- M. BARREZ Nicolas, détenteur de cinq cent parts, ci 500 parts.

Total des parts des associés présents : 1 000 parts sur les 1 000 parts composant le capital social.

Madame NOEL Christine, préside l'assemblée en qualité de Président.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la présidence ;
- Le texte du projet de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du Gérant
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis le Président donne lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

NB
NC

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer au 01 juin 2015 en qualité de nouveau Président : Monsieur COUSIN Nicolas, demeurant au 1620 chemin de la Couronnade 13290 LES MILLES, pour une durée indéterminée.

Dans le même temps, l'assemblée générale prend acte de la démission de Madame NOEL Christine de ses fonctions au 01 juin 2015 de Président.

Monsieur COUSIN Nicolas exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur COUSIN Nicolas a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 24 des statuts, à l'effet de remplacer le nom de l'ancien Président par celui du nouveau désigné sous la résolution qui précède.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

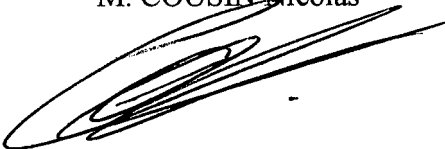
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidence et les associés présents.

Fais le 29 mai 2015.

Associé – Président
M. COUSIN Nicolas



Associé
M. BARREZ Nicolas

